



EXTRAIT
Du registre des décisions du bureau de la Communauté

DB 2020-017 : ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

Le 19 mai 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 13 mai 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS: Francis SAVY; Jacques GALY; Jean-Jacques AULOMBARD; Gilbert SIMON, Christian MAUGARD; Jean-Michel MICHEZ; Daniel LEFEBVRE; Alfred VISMARA; Pierre CASTEL; Jacques SIMON;

EXCUSES: Richard ASSENS, Marcel MARTINEZ, Jean-Pierre ESPOSITO, Georges REVERTE

Il est proposé d'accepter le remboursement de l'assurance GROUPAMA concernant les dégâts causés par l'inondation du 22 janvier 2020 (degat des eaux au plafond de la crèche, pertes de containers OM et Tri, perte d'équipement du festival des saveurs)

Montant : 3 775.20 €

Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré à Quillan, le 19 mai 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 28.05.2020
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 28.05.2020

Pour extrait conforme

